

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Tous abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																			
Omnibus. Poste. C. r. s.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.																			
CAHORS — D.	6 ^h 25	1 ^h 30	6 ^h 45	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45

Cahors, le 1^{er} Septembre

BULLETIN

Les journaux anglais qui passent pour refléter le mieux les sentiments du gouvernement, continuent à juger assez sévèrement l'attitude récemment prise par M. Crispi dans l'affaire de Massauah. Toutefois, à en croire le correspondant du *Journal des Débats* à Londres, il existerait depuis quelques mois déjà une convention signée entre les gouvernements anglais et italien. Suivant le correspondant des *Débats* qui dit tenir ses renseignements de bonne source, l'Italie se serait obligée à mettre un corps de 60,000 hommes à la disposition de l'Angleterre dans le cas où celle-ci aurait à intervenir dans l'Asie Mineure, en vertu des traités qui la lient à la Porte. En revanche l'Angleterre se serait engagée à protéger les côtes de l'Italie en cas de guerre avec la France. Toutefois on ne connaît pas avec précision les cas dans lesquels l'Angleterre devrait intervenir. Quoi qu'il en soit, on doit se rappeler qu'il y a quelques mois, toute la presse européenne s'est déjà occupée de ce traité d'alliance, et que le marquis de Salisbury interrogé à plusieurs reprises par des membres de la Chambre des Communes sur la portée des engagements pris, a toujours évité de répondre d'une façon catégorique.

— On doit accueillir avec la plus grande réserve les bruits qui circulent dans certains cercles politiques de Rome sur le voyage de l'empereur Guillaume II. Suivant ces bruits, le prince de Bismarck voudrait profiter de la venue à Rome de son souverain pour tenter une réconciliation avec le Quirinal et le

Vatican. Cette réconciliation est d'ailleurs impossible du moment que Léon XIII, quoique prêt à faire des sacrifices pour les anciennes provinces des Etats de l'Eglise, est fermement résolu à ne point céder en ce qui concerne la restitution de Rome, ce en quoi le gouvernement n'entend pas céder davantage. Toutefois, il ne serait pas impossible que M. de Bismarck cherchât à diminuer la tension qui existe actuellement dans les rapports entre le Vatican et le Quirinal. Le chancelier pourrait ainsi espérer effacer en partie la mauvaise impression produite sur le Pape par le voyage de l'empereur d'Allemagne à Rome et empêcher que l'influence morale du Vatican ne s'exerçât en faveur de la France.

— S'il faut en croire le *Figaro*, M. de Bismarck aurait fait remettre, il y a trois semaines environ, à notre ministre des affaires étrangères, une note suivant laquelle l'Allemagne était prête à s'employer officieusement à apaiser les difficultés existantes entre la France et l'Italie, bien que, officiellement le gouvernement allemand se considérât comme engagé à appuyer les prétentions de l'Italie, puissance alliée. C'est à la suite de cette communication, ajoute le *Figaro*, que M. de Bismarck exprima à M. Crispi le désir de le voir et qu'il l'engagea à ne pas envenimer un différend que la Russie voyait naître avec peine, parce qu'il était de nature à modifier le statu quo européen.

Sans vouloir mettre en doute dores et déjà l'authenticité de l'information du *Figaro*, nous devons constater que ce journal déclare lui-même que la note de M. de Bismarck remise à M. Goblet était confidentielle.

L'incident de Massauah

Voici la dernière note relative aux affaires de Massauah que M. Goblet ministre des affaires étrangères, a adressée aux puissances, en date du 24 août, et dont ces dernières ont toutes accusé réception.

Paris, 29 août, soir.

Monsieur,

Dans la dernière dépêche qu'il a cru devoir adresser aux puissances à la date du 13 août, le gouvernement italien reconnaît que, lorsqu'un pays dit de capitulations, passe sous l'administration d'une puissance chrétienne, sans que la souveraineté change, les capitulations ne cessent généralement d'être en vigueur que par suite d'accords entre la puissance occupante et les tiers. Il en serait autrement lorsque le pays de capitulations passe, non seulement sous l'administration, mais aussi sous la pleine souveraineté d'une puissance chrétienne.

Dans ce cas, les capitulations cesseraient *ipso facto* d'avoir leur empire. Nous ne croyons pas qu'il y ait grand intérêt à discuter la valeur de cette distinction. Elle importe peu, en effet, si comme le dit la dépêche italienne, la raison d'être des capitulations se trouve dans une différence considérable sous le rapport de la religion, des mœurs, des lois et des coutumes qui existent entre les peuples musulmans et les chrétiens. Ce qu'il faut considérer, dès lors, est moins la souveraineté nominale que l'administration effective, puisque c'est cette administration qui assure les garanties auxquelles est subordonnée la suppression des capitulations.

Quant aux exemples cités par le gouvernement italien, à l'appui de sa thèse, ils prouvent simplement que c'est toujours par des traités qu'ont été consacrés les changements de souveraineté. Il en a été ainsi pour l'Algérie où, après sa défaite, le dey nous a transmis la souveraineté qui lui appartenait par une capitulation régulière. Même pour le Dobroudja, pour les territoires cédés à la Serbie, c'est en vertu du traité de Berlin qu'a eu lieu la cession de souveraineté. La conquête même n'est parfaite que lorsqu'elle a abouti à un traité; et c'est alors seulement qu'elle peut-être opposée aux tiers. On

comprend qu'un territoire musulman passant sous la souveraineté d'un Etat chrétien cesse *ipso facto*, d'être soumis au régime des capitulations, et même que ce régime, pour subsister, comme dans les provinces annexées à la Serbie, ait besoin d'être formellement maintenu.

Ce qui n'a jamais été admis jusqu'à ce jour, c'est que la souveraineté puisse changer de mains sans le consentement de la puissance à laquelle elle appartenait. Or, quelle est la situation de l'Italie à Massauah? Non seulement l'Italie n'invoque aucun traité, mais la dépêche du 13 août reconnaît de nouveau que, lorsque l'Italie est allée à Massauah, son intention n'était pas de soulever la question de souveraineté territoriale. Bien loin que la proclamation *animus dominandi* ait été faite itérativement à la tribune parlementaire italienne les déclarations réitérées du gouvernement italien, soit au Parlement, soit aux gouvernements étrangers ont constamment maintenu que la question de souveraineté était imprévue.

Dans le livre Vert déposé à la Chambre des députés par le comte de Robilant, le 30 juin 1886, et qui divise en trois catégories les territoires occupés par l'Italie dans la mer Rouge, la côte et les territoires lui appartenant en pleine souveraineté et ceux placés sous son protectorat à Massauah figurent simplement comme territoires présidés et administrés par l'Italie.

Il ne s'agissait donc pas de la souveraineté, mais d'une simple administration, c'est-à-dire précisément de cette situation de fait, dans laquelle la dépêche italienne du 13 août reconnaît que la suppression des capitulations n'a pas eu lieu de plein droit, mais doit faire l'objet d'un accord entre les intéressés; si bien que ce sont les principes mêmes posés par le gouvernement italien que nous sommes fondés à invoquer contre lui.

Si telle était la situation en 1886, comment aurait-elle pu se modifier depuis, sans déclaration expresse de l'Italie? La dernière analyse, il est vrai de la dépêche du 13 août déclare que, si une notification aux puissances de l'occupation de Massauah était nécessaire, elle aurait été faite par les notes du 25 juillet. Cette notification peut-elle avoir pour effet d'établir la souveraineté de l'Italie, alors que la Porte, loin d'avoir adhéré, comme on l'avait annoncé d'abord, aux faits accomplis, revendique

183 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

X

COMMENT, APRÈS AVOIR FAIT UN EXCELLENT SOUPER CHEZ BRÉBANT, LE MAYOR, M. ROMIEUX ET LEUR AMI LE VICOMTE DE CARLIHAS EPROUVÈRENT LE BESOIN DE FAIRE UNE PROMENADE A LA CAMPAGNE.

— Cela ne m'étonne point, il y a à peine quatre cents ans et il est presque inconnu.

— Bien. Qu'allons-nous faire là ?

— C'est dans ce village que nos deux tourtereaux ont fait leur nid.

— Bon, je comprends.

— Votre cocher et votre valet de pied sont-ils sûrs ?

— Dévoués jusqu'à la guillotine inclusivement.

— Alors tout va bien. En arrivant rue Lafayette, vous donnerez la direction véritable par la barrière de Pantin, nous reviendrons par Auber-

villiers; d'ailleurs, en voyant une voiture de maître comme celle-ci, les gabelous ne se douteront

jamais que c'est nous qui avons fait le coup.

— Parfaitement raisonné, dit le Mayor en soufflant la cendre de son cigare.

— Il me semble, dit alors Feliz Oyandi assez vexé du rôle effacé auquel il était condamné, que rien n'empêche plus maintenant Caboulot de continuer son récit ?

— Encore un moment de patience, s'il vous plaît, monsieur Romieux, répondit le Mayor avec un rire narquois; nous voici au coin du boulevard Haussmann, il faut maintenant donner de nouvelles instructions au cocher.

Feliz Oyandi fit un geste d'assentiment, et se renforça tout grommelant dans un coin de la voiture.

Il était une heure et demie du matin.

— Sapristi ! dit Caboulot entre haut et bas, voilà des gaillards qui doivent rudement détalier.

— Oui, dit le Mayor; ils font facilement leurs quatre lieues à l'heure; où allons-nous ?

— Rue Tailbout, au coin du boulevard Haussmann.

La rue Tailbout et le boulevard Haussmann étaient complètement déserts. Quelques fenêtres seules, aux étages supérieurs des maisons, étaient encore éclairées.

Là veillaient sans doute quelques ouvriers ou ouvrières dont le laborieux travail n'était pas encore achevé.

La voiture s'arrêta à l'endroit désigné.

La portière fut ouverte par le valet de pied. Le Mayor et Caboulot descendirent.

Sur l'ordre du Mayor, le valet de pied remplaça provisoirement le cocher sur son siège, et celui-ci rejoignit les deux hommes sur le trottoir.

Caboulot lui demanda s'il connaissait le Drancy.

— Lequel ? demanda celui-ci.

— Le grand ; le petit Drancy n'est qu'une ferme, vous devez le savoir ?

— C'est vrai. Où faut-il aller ?

— Dans le quartier du Roi ; mais vous ne vous y arrêtez pas ; vous continuerez à marcher jusqu'à la grande avenue de peupliers qui conduit au Bourget, et vous vous arrêterez en face de la grille du château de M. de Ladoucette, le sénateur.

— Je le connais ; mais si la correspondance passe et que le brigadier m'interroge, que répondrai-je ?

— Vous répondrez tout simplement que vous attendez votre maître, qu'une affaire urgente et imprévue a contrainit, au milieu de la nuit, de faire une visite à son château.

— D'ailleurs, dit le Mayor en riant, si la correspondance passe, il est probable que les gendarmes ne feront même pas attention à vous, Michel ; ils ne s'attaquent pas aux gens comme nous.

— Je le pense comme monsieur, répondit respectueusement le cocher, mais on ne sait pas ce qui peut arriver : il ne faut jamais se laisser prendre à l'improviste ; il est bon d'avoir toujours sa réponse prête à tout événement, j'espère que monsieur m'excusera.

— Vous êtes tout excusé, Michel ; d'ailleurs, la nuit sera bonne pour vous et pour Antoine.

— Nous connaissons la générosité de monsieur, reprit respectueusement le cocher.

— Conduisez-nous rondement, le temps presse dit Caboulot. Si vous êtes sûr de votre chemin, prenez autant que possible le plus court.

— Notre route est toute tracée, monsieur ; la rue Lafayette, Pantin, la route de Strasbourg, la route départementale, jusqu'aux quatre chemins, et la voie de communication avec le Petit-Drancy : une fois là, en cinq minutes, nous serons au château de M. de Ladoucette.

— C'est cela même, répondit Caboulot. Combien de temps vous faut-il pour faire ce trajet ?

— Quarante minutes au plus, en marchant bien, mais pas assez vite pour éveiller des soupçons ; seulement, si la route départementale est déserte, nous pourrions gagner cinq ou six minutes.

— C'est bien, dit le Mayor, partons ; prenez avec vous Antoine sur le siège, vous lui expliquerez mes intentions ; d'ailleurs, il sera mieux que derrière la voiture.

— J'obéirai à monsieur, répondit le cocher.

Il remonta sur son siège et reprit les rênes.

Les deux hommes rentrèrent alors dans la voiture, fermèrent la portière, et le huit-ressorts partit aussitôt dans la direction de la rue de Lafayette. A peine les chevaux avaient-ils pris leur élan, que la voiture se croisa avec une ronde de police débouchant au petit pas de la rue Lafayette.

Caboulot la désigna en riant au Mayor, qui haussa les épaules.

— Maintenant, dit Caboulot, nous voici tranquilles.

— Vous ne craignez pas que vos hommes se fatignent d'attendre ? demanda le Mayor.

— Non, il n'y a pas de danger, je les ai prévénus que je ne serais pas de retour avant trois heures du matin, nous avons de la marge.

— Très bien ; à présent nous vous écoutons, ami Caboulot ; notre ami, M. Romieux, ne serait

énergiquement, aujourd'hui, les droits auxquels elle affirme n'avoir jamais renoncé. Nous ne voulons pas discuter ce point, nous bornant à prendre acte de la protestation de la Porte et de la juste rectification qu'elle oppose à l'interprétation donnée dans les notes italiennes, à l'article 10 de la convention de Saez.

Mais, dans tous les cas, en supposant la notification du 23 juillet valable, il est clair que ce n'est qu'à partir de ce moment que les capitulations auraient pu cesser d'exister. Nous n'insisterons pas sur les faits qui se sont accomplis à Massaouah, car nous avons à cœur d'éviter les polémiques irritantes. Il est impossible, cependant, de ne pas rappeler que la France avait, depuis plus de vingt-cinq ans, un agent consulaire établi à Massaouah et y fonctionnant en vertu d'un *exequatur* de la Porte, puissance souveraine.

Lorsque les Italiens ont mis le pied sur ce territoire, la dépêche du 13 août semble reprocher à notre consul d'avoir conservé pendant les premiers temps les relations que nous entretenions avec le négus bien avant l'occupation italienne. Elle lui reproche tout au moins son intervention dans certaines circonstances, comme si cet agent avait fait autre chose que de remplir son devoir, en sauvegardant les droits et les intérêts de ses protégés français à l'égard de ceux de nos propres nationaux.

On peut avoir oublié les importants services rendus en plus d'une occasion, tant par notre consul que par les pères de notre mission française; mais ce qui ne saurait être contesté, c'est que précisément pour ménager les susceptibilités du gouvernement italien, dont, encore une fois, nous n'avons jamais songé à contrarier l'action à Massaouah, notre consul a été appelé en congé.

Quant à l'agent chargé de remplir ces fonctions, comment pourrait-on soutenir qu'il ne les exerçait que par tolérance et en qualité mal définie? Il n'avait besoin d'aucun *exequatur* pour remplir un simple intérim. Ses droits étaient les mêmes que ceux du consul, dont il tenait la place, et il est assurément un étrange prétention que de qualifier d'acte de rébellion, de résistance à la loi, l'avis donné par lui à nos protégés de ne pas payer les taxes, qui pouvaient être considérées comme légalement établies, tant que le régime des capitulations n'avait pas été abrogé.

Le gouvernement italien sait parfaitement que notre agent n'avait pas reçu d'autres instructions et que le paiement des taxes n'a été différé que parce que lui-même a refusé d'entrer en négociations au sujet des capitulations. Nous ne prolongerons pas le débat qu'aurait dû prévenir une explication amicale entre les deux gouvernements intéressés. En définitive, il se réduit à ces termes fort simples : Le gouvernement italien nous a trouvés à Massaouah, en possession, depuis de longues années, d'un état de choses fondé sur les capitulations, et que pendant longtemps, lui-même, a reconnu et accepté.

D'autre part, nous avions sur certains points de la région des titres résultant de concessions antérieures et dont la discussion avait toujours été réservée. Le gouvernement italien pouvait-il, de sa seule autorité, sans accord avec nous, supprimer cet état de choses? Une telle prétention est-elle conforme au droit international? Nous refusons, pour notre part, de l'admettre, et depuis que le gouvernement italien, car c'est lui qui a pris cette initiative, a cru devoir porter le débat devant l'Europe, nous nous en rapportons avec confiance à son jugement. On nous rendra, nous en sommes convaincus, cette justice qu'au cours de ce regrettable incident,

comme de la discussion à laquelle il a donné lieu, nous ne nous sommes pas écartés un instant de la mesure que doit observer un gouvernement non moins soucieux des égards dus à une nation amie, que de la défense de ses droits et de sa dignité.

Je vous autorise à remettre une copie de cette dépêche au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

INFORMATIONS

La convocation des Chambres

On lit dans la *Lanterne* :

On nous annonce que le gouvernement serait décidé à fixer la date de la rentrée des Chambres au mardi 2 octobre prochain. Cette convocation est contraire à tous les précédents, les gouvernements ayant l'habitude de reculer à fin octobre et même en novembre le moment de se présenter devant le Parlement.

On lit dans la *France* :

Plusieurs journaux annoncent que la rentrée des Chambres serait fixée au mardi 2 octobre. Nous croyons savoir que le conseil des ministres n'a pas encore délibéré sur cette question. Toutefois les membres du gouvernement sont effectivement résolus à hâter le plus possible la reprise des travaux parlementaires. Les Chambres rentreraient donc soit le 2 octobre, soit le mardi suivant.

Le scrutin d'arrondissement. — D'après une correspondance parisienne ordinairement bien informée, voici quelles sont très exactement, à cette heure, les situations respectives des partis, en ce qui touche la question du scrutin d'arrondissement :

Le centre-gauche votera pour.

Les opportunistes sont hésitants. Cependant, on peut être certain qu'ils voteront le scrutin d'arrondissement, mais seulement à condition que le ministère s'engage sur la question. Ils comptent, en effet, qu'en prenant position contre le scrutin de liste, M. Floquet se brouillera avec les radicaux et sera, dès lors, le prisonnier des opportunistes. Pour ceux-ci, cette considération prime toutes les autres.

La gauche radicale est très divisée. Au fond, elle préférerait le scrutin de liste; mais, pour ne pas ébranler le cabinet, elle votera le scrutin d'arrondissement, si M. Floquet prend position dans ce sens. Elle préférerait, toutefois, qu'on ajournât la discussion et fait de grands efforts dans ce but.

Enfin, l'extrême-gauche est très décidée à soutenir le maintien du scrutin de liste, parce que ce mode de votation lui promet des succès électoraux plus nombreux que par le scrutin d'arrondissement. Ses membres déclarent que, s'ils sont battus sur cette question, il deviendra tout à fait indispensable pour eux de diriger les élections générales, et que, dès lors, ils ne reculeront devant aucune manœuvre pour renverser le cabinet afin de prendre sa place.

Quant à la droite, elle n'a point d'opinion arrêtée.

Le fusil Lebel. — On lit dans la *Patrie* :

« La *Gazette de Cologne* publie une description détaillée sur le fusil Lebel, ajoutant que ses informations à ce sujet lui viennent non d'une source française, mais d'une source étrangère.

« Il serait intéressant, il me semble, de voir le gouvernement ouvrir une enquête sur cette affaire. »

Arrestation d'un espion allemand.

Depuis longtemps, à Nice, la police surveillait étroitement un Allemand, officier en retraite, ayant demeuré à diverses adresses, et en dernier lieu, à une petite villa.

L'agent en surveillance depuis quelques jours au bureau de poste l'aperçut, hier, au moment où il venait de faire l'expédition d'une petite boîte qu'il avait dit contenir des fleurs. Cette boîte, ouverte, en présence du receveur, contenait une cartouche du fusil Lebel. L'expéditeur fut alors rejoint et arrêté place de la Liberté.

L'espion arrêté était professeur de langues vivantes depuis quelques années, à Nice. Il revenait de St-Martin-de-Lantosque, où il avait passé plusieurs semaines. On suppose qu'il s'est procuré la cartouche du fusil Lebel au moment des manœuvres des chasseurs à pied.

Une perquisition a eu lieu à la villa qu'il habitait; elle a amené la découverte d'une correspondance en langue allemande, dont la traduction a été ordonnée.

Il se nomme Fritz Kilian von Hohenburg et recevait une pension de 1,500 fr. Il enseignait l'allemand dans une école anglaise et a donné des leçons notamment aux enfants du général Carrey de Bellemare.

Guillaume II est-il fou ?

On lit dans la *Presse* :

« L'empereur est-il réellement et sérieusement malade, c'est ce que beaucoup affirment, c'est ce qu'on nie dans le monde officiel, avec une apreté d'expressions, mais non sans laisser percer un certain malaise. Il paraît certain, en tout cas, que le jeune souverain ne semble pas avoir toute sa raison. Jugez-en par ce petit fait dont je puis garantir l'absolue certitude :

» Pour se rendre de Charlottenbourg à Potsdam, on fit d'abord une partie du trajet à cheval ou en voiture, puis on s'embarqua sur un petit cours d'eau, affluent de la Sprée, et après une heure de navigation sur une coquille de noix qui porte de quarante à cinquante personnes, on débarqua.

» L'autre jour, il n'y a pas de cela deux semaines, Guillaume II est arrivé en costume de général à l'embarcadere fluvial, et a donné ordre à sa suite de l'attendre un instant. Il est entré suivi d'un valet de pied portant une malle, dans une maison voisine et ressorti, dix minutes après, en grand costume d'amiral allemand. Cela fait, il a pris place sur le bateau et s'est installé gravement au banc de quart. Arrivé à la station de débarquement, le prince a disparu de nouveau, et a reparu en costume de général. Jugez de la stupefaction de l'entourage. »

M. Chevreul

Paris, 30 août, soir.

D'après le *Parti National*, M. Chevreul serait tombé dans l'enfance. A une des dernières séances de l'Académie, il serait monté à la tribune et aurait raconté à ses collègues qu'il était le petit-fils de Napoléon I^{er}. On dut l'emmener.

Une nouvelle grève. — On lit dans la *Gaulois* :

Il paraît que nous allons avoir une grève des chauffeurs et des mécaniciens de chemins de fer. Ce seraient les employés des Compagnies du Nord et de Paris-Lyon-Méditerranée qui commenceraient. Une

brochure nouvelle, dont le premier numéro vient de paraître, affirme que le mot d'ordre a été donné, comme celui de toutes les grèves, par le comité révolutionnaire central de New-York, qui dirige la nouvelle Internationale, aux deux comités sous-directeurs de Bruxelles et de Paris.

L'auteur donne sur l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne des détails trop graves pour être reproduits.

A propos de l'incurie de nos gouvernants notons un détail scandaleux : un mois avant l'assassinat de l'infortuné Watrin, on aurait su en haut lieu que sa mort était décidée et que l'ordre en avait été transmis par le comité de New-York. Quant aux grèves qui ont éclaté dernièrement on aurait, dès le mois de février, connu la nature et la date de leur éclosion. »

M. Boulanger en Allemagne

Le *Gil Blas* annonce que le voyage en Suède du général Boulanger n'est qu'un prétexte :

Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, le général se rendrait en Allemagne par Hambourg. Il est même possible qu'il soit allé directement dans cette dernière ville sans faire un détour par la Suède. De là, il se rendrait chez le prince de Bismarck, avec qui il aurait une entrevue. Nous ferons observer, d'ailleurs, qu'il est curieux que le général ait quitté Paris au lendemain même de son voyage à Lisieux, et qu'il est au moins étrange qu'il soit tombé comme une bombe chez Laguerre uniquement pour lui demander à dîner.

Il est des choses qu'on ne peut confier au papier, même quand celui-ci est scellé d'un cachet. Et il est probable que c'est de ces choses que le général a causé avec le député de Vaucluse, réserviste en ce moment. Il est à supposer enfin que le voyage inopiné du général Brogère à Paris pourrait bien n'avoir pas été causé par un article de journal, comme on l'a prétendu, mais par le bruit très répandu dans les hautes sphères de l'entrevue en question.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Compte-rendu officiel

Séance du 22 août 1888

Présidence de M. Cambres, président

La séance est ouverte à deux heures 20 m.

Sont présents tous les membres du Conseil, à l'exception de MM. Roques, Calmeilles, Lachize et Bouyé, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Duphénieux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté par le Conseil.

M. le président donne lecture de plusieurs vœux tendant à ce que les communes de Trespoux-Rassiels, Nadillac, Villesèque, Pontcirq, Peyrilles, St-Pantaléon, St-Jean-de-Laur, Cambayrac, Sauzet et Gignac soient autorisées à planter du tabac.

Ces vœux sont renvoyés à la Commission des vœux.

M. le président donne lecture du vœu ci-après déposé sur le bureau.

chérideric, alléchant les paysans, qui croyaient me duper, sans même prendre la peine d'interroger la maison de la plaine, ainsi qu'on la nomme presque généralement, car certains individus plus méchants que les autres, l'appellent la *maison des voleurs*, n'a plus de secrets pour moi. J'en appris même plus que j'avais besoin d'en savoir; en somme, voici le résumé des renseignements qui me furent donnés, et Dieu sait avec quel accent goguenard, envieux et méchant.

— Voyons un peu ces renseignements? dit le Mayor.

— Est-ce que nous n'approchons pas? demanda Felitz Oyandi, que tout ce verbiage du bandit n'intéressait que médiocrement.

Caboulot passa la tête au dehors.

— Encore un quart d'heure et nous serons rendus, dit-il.

— Alors, terminons, reprit le Mayor.

— M'y voici, dit Caboulot. Et il reprit. Cette maison a été construite, il y a environ trente ans, par un capitaine au long cours, qui, à ce que prétendent les gens du pays, avait gagné une très grande fortune à courir les mers en faisant tous les métiers, dont celui de négrier était, toujours au dire de mes donneurs de renseignements, était le seul honnête. La maison bâtie, il s'y installa seul avec un vieux matelot qui semblait aimer beaucoup. Six mois à peine après leur installation, un matin, les deux hommes furent trouvés morts dans leurs lits, sans que la police, appelée aussitôt, réussit à découvrir comment et de quoi ils étaient morts. Les héritiers de l'ancien capitaine au long cours firent vendre la maison.

GUSTAVE AIMARD

(A suivre).

pas fâché d'être enfin renseigné sur cette affaire, dont il ne sait pas le premier mot, encore?

— Tu te moques de moi, grommela Felitz Oyandi.

— Pas le moins du monde; je plaisante... Quel affreux caractère tu as; et moi qui comptais te faire une surprise très agréable; sur ma foi! je suis bien tombé, avec un gaillard comme toi, toujours hériqué comme un fagot d'épines.

— M'y voici, reprit Caboulot, qui avait allumé un nouveau cigare.

— Allez, nous écoutons.

Caboulot reprit son récit :

— Je n'ai plus grand-chose à vous dire, mais le plus intéressant vous reste à apprendre; la visite de M. Romieux à la belle sorcière a mis le désarroi dans le ménage.

— Comment! s'écria Felitz Oyandi, il s'agit donc de Sebastian et de...

— Juste! interrompit le Mayor, qui affectionnait cette locution, il ne s'agit même que de cela depuis le commencement, ingrat!

— Oh! oh! fit Felitz se redressant subitement, ceci est autre chose; merci, mon compagnon, c'est donc pour nous débarrasser de ces misérables que nous allons dans ce village?

— Pourquoi irions-nous si ce n'est pas pour cela, mais que tu es? On ne fait pas au milieu de la nuit visite à ses amis, surtout à la campagne, je suppose? répondit-il avec un rire ironique.

— Merci, mon ami; à présent, tu peux me railler tant qu'il te plaira; je serai le premier à rire de tes plaisanteries; ah! nous allons nous venger!

— Allons donc! tu as mis du temps à compren-

dre; avais-tu donc oublié la promesse que je t'ai faite?

— C'est vrai; pardonne-moi.

— C'est bien, n'en parlons plus; continuez, ami Caboulot.

Le pseudo-vicomte reprit sans se faire prier :

— Je ne sais pas, et je ne veux pas savoir, dit-il, ce qu'il y a entre vous, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont une affreuse venette de tomber sous votre coupe. Leur premier soin fut d'essayer de disparaître en déménageant. Le tour que vous a joué l'homme que vous avez appelé Sebastian, mais qui porte en ce moment le nom de Blanchet, n'avait d'autre but que de vous effrayer, et de vous faire ainsi renoncer à les poursuivre; malheureusement, il parait que ce tour a mal tourné pour eux; alors ils ont redoublé de précautions; la femme alla se cacher à Montmartre et Blanchet, laissez-moi l'appeler ainsi, se sauva tout courant dans une maison qu'il a achetée il y a quatre mois à Drancy, probablement pour s'en faire un refuge en cas de danger. Comme je vous l'ai dit, ils s'y réunissent tous les soirs, en ayant bien soin de ne jamais y venir ensemble, et d'arriver par des chemins différents.

— Tout cela est positif?

— D'une exactitude rigoureuse, je vous en donne ma parole.

— Bien; continuez.

— Aussitôt que j'ai eu découvert le nid, j'ai naturellement cherché les moyens d'y pénétrer. Voici ce que j'ai fait : d'abord, je me suis déguisé en vitrier ambulancier, et je suis venu du Bourget à pied à Drancy, mes verres sur le dos et un mètre en guise de canne. La maison dont je vous parle

est située au beau milieu de la plaine du Drancy-Bourget; elle est complètement isolée et éloignée de plus d'une portée de fusil des dernières maisons du village; elle est assez belle, a un rez-de-chaussée exhaussé sur un sous-sol, un premier, et se termine par un toit à l'italienne, surmonté d'un belvédère; elle a des fenêtres sur les quatre faces, elle est bâtie entre cour et jardin, le jardin est grand et très touffu; de loin, son aspect est agréable et confortable; on y arrive par deux chemins, l'un aboutissant à la gare du Bourget, l'autre finit, on commence, comme il vous plaira, à l'avenue des peupliers; en somme c'est, ou ce doit être, une agréable résidence d'été; je n'en dirais pas autant pour l'hiver. Car tous les vents doivent se donner rendez-vous dans cette immense plaine nue et y faire un sabbat endiablé.

— Bien, nous connaissons maintenant la maison à l'extérieur.

— Vous la connaîtrez bientôt à l'intérieur; je l'examinai attentivement en marchant le long de l'avenue des peupliers pour me rendre au village. Les habitants de Drancy, je ne dis pas cela pour les flatter, sont bien les gens les plus bavards, les plus cancaniers et les plus méchants et envieux qui soient au monde; ils ont la haine innée des bourgeois; il n'est pas de tour qu'ils leur jouent et d'infamies qu'ils racontent sur le compte; ils passent leur vie à les déchirer à vilaines dents; on se croirait tout à coup transporté à deux cents lieues de Paris, dans un bourg inconnu, caché dans un pli de montagne, et n'ayant aucunes relations avec le dehors. Je ne pouvais mieux tomber, pour me renseigner; aussi en moins de deux heures, tout en mettant des vitres çà et là à un bon mar-

Le Conseil général, considérant que le village de Combescure, commune du Bastit, canton de Gramat, vu son éloignement du bureau de Gramat, n'est visité par le facteur que lorsque ce dernier a des lettres à distribuer dans ledit village.

Considérant, en outre, que le facteur du bureau de Labastide-Murat, desservant la commune de Fontanes, passe tous les jours sur le territoire de Combescure et à proximité du dit village.

Emet le vœu :

1° Qu'une boîte à lettres soit établie à Combescure ;

2° Que le facteur du bureau de Labastide-Murat, faisant la tournée de Fontanes, soit chargé de lever cette boîte.

Signé : Calmon, Vayssié, comte Murat, Bruguères, Calmeilles.

Le vœu est renvoyé à la Commission des vœux.

M. le comte Murat, rapporteur de la commission des finances, propose de donner un avis favorable aux propositions de M. le Préfet, tendant à accorder une pension annuelle et viagère de 657 fr. à M^{me} Boysserie (Elisa), veuve de M. Bargues, ancien secrétaire en chef des bureaux de la sous-préfecture de Figeac. — Adopté.

Au nom de la Commission des finances, M. Talou fait le rapport suivant :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer de fixer à 31,000 fr. le crédit du sous-chapitre V (Enfants assistés).

Cette somme se répartira de la manière suivante :

Dépense du service intérieur. 2,733 fr. 33
— extérieur. 28,266 fr. 67

Total. 31,000 fr. »

Le département aura à supporter les 4/5 de cette dépense, de laquelle il faut défalquer, conformément aux avis du Conseil d'Etat des 21 juin et 5 juillet 1883, une somme de 1,000 fr. représentant le produit des amendes de police correctionnelle.

Soit une somme de 24,000 fr. à la charge du département.

L'Etat et les communes supportent les dépenses de 1/5.

L'Etat contribue aux dépenses du service intérieur pour 1/5 qui est de 800 fr. ci. 800 fr.

Les communes contribuent aux dépenses du service extérieur. 5,200 fr.

Total. 6,000 fr.

Je propose au Conseil général de décider que le tarif et la composition des vêtements soient les mêmes en 1889 que pour l'année courante, conformément, du reste, à l'avis de M. l'inspecteur de l'Assistance publique.

Dans notre session d'août 1887, nous avions adopté des modifications de tarif qui ont donné lieu à des réclamations nombreuses.

D'un autre côté, M. le ministre, par une circulaire du 24 octobre 1887, fait observer que les modifications adoptées par le Conseil général ne lui paraissent pas compatibles avec le besoin de cet important service.

C'est dans cet ordre d'idées que M. le Préfet nous a demandé de rétablir l'ancienne dotation.

Votre Commission, pour répondre à des vœux qui lui paraissent fondés, vous propose de relever les tarifs et de les fixer de la manière suivante :

1° Enfants assistés de un jour à 13 ans révolus comprenant les enfants abandonnés, les enfants trouvés et les orphelins pauvres ;

1^{re} année. — Pension des enfants de un jour à un an, par mois 17 fr.

2^e année. — Pension mensuelle des enfants de un an à 2 ans, 10 fr.

3^e, 4^e et 5^e années. — Pension des enfants de 2 à 5 ans révolus, 7 fr.

6^e, 7^e et 8^e années. — Enfants de 5 à 8 ans révolus, 6 fr.

9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 13^e année, 5 fr.

L'année dernière, vous aviez fixé la pension des enfants de 12 à 13 ans à 4 fr. et celle de la 13^e année à 3 fr. Nous vous proposons d'élever à 5 fr. la pension mensuelle de ces deux dernières années pour faciliter à ces enfants la fréquentation régulière de l'école ;

2° Enfants secourus.

Ce secours est payé aux filles-mères qui élèvent leurs enfants. Il a pour but d'empêcher l'abandon des enfants naturels et pour avantage de conserver à ces enfants les soins d'une mère.

Ce secours n'étant payé que pendant un petit nombre d'années, a aussi pour résultat d'être beaucoup moins onéreux pour le département.

Par une circulaire du 11 août courant, M. le ministre de l'intérieur appelle l'attention du Conseil général sur les avantages multiples des secours temporaires. Le Conseil général du Lot les a créés un des premiers. C'est à l'année 1844 que remonte cette création ; inutile, par suite, d'insister pour faire ressortir ces avantages, que le Conseil général a maintenus et augmentés depuis cette époque.

M. le ministre demande que les tarifs soient relevés.

La Commission, partageant sa manière de voir, propose de fixer à 7 fr. par mois, pendant 3 ans le taux du secours temporaire. Ce taux avait été abaissé à 6 fr. pour les 2^e et 3^e années.

D'un autre côté, on vous demande d'accorder aux filles-mères un secours de premier besoin.

La Commission reconnaît que la fille-mère est obligée d'attendre trop longtemps le paiement du secours qui lui est accordé, et cela, pendant la période la plus difficile, celle où elle est à peine rétablie, où elle dépense le plus et travaille le moins.

Elle vous propose, en conséquence, d'accorder un secours de premier besoin qui serait fixé à 10 francs.

Le nombre annuel des nouvelles admissions est, en moyenne, de 80 à 90 ; la dépense sera donc environ de 900 fr. par an.

Pour compenser cette dépense, la commission propose la suppression du secours qui était alloué autrefois pour la 4^e année.

D'après la circulaire ministérielle précitée, le secours n'est, en effet, accordé dans les autres départements que jusques et y compris la 3^e année.

Par suite, l'économie ainsi réalisée permet de pourvoir, sans augmentation de dépenses, au secours de premier besoin de 10 fr.

La commission regrette que la situation budgétaire ne lui permette pas de vous proposer de donner une layette aux enfants secourus.

La circulaire ministérielle recommande de hâter le plus possible la solution des demandes. La Commission est heureuse de constater que les secours sont accordés immédiatement après la naissance des enfants, grâce au zèle et au dévouement intelligents de M. l'inspecteur de l'Assistance publique.

Telles sont les propositions de la Commission que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre approbation. — Adopté.

M. Talou fait observer que la Commission des finances ne s'est pas prononcée sur la proposition de M. le Préfet sur le sous-chapitre V, un crédit de 350 fr. destiné au paiement d'une annuité de pension à l'école supérieure de Montcuq, à l'enfant Tandy, Clément.

Il demande si le Conseil désire trancher, dès maintenant, cette question.

M. Mayzen en propose le renvoi à la Commission des finances.

Cette dernière proposition est adoptée.

Au nom de la Commission des finances, M. de Lamaze propose de voter un crédit de 150 francs destiné à l'établissement de nouveaux casiers dans les bureaux de M. l'inspecteur de l'Assistance publique. — Adopté.

M. Cuniac, rapporteur de la Commission des travaux publics, propose de rejeter la demande d'un crédit de 100 fr. présenté par l'ingénieur en chef du département en vue de la surveillance de la pêche sur le ruisseau de Vers pendant la période d'interdiction du 28 octobre au 31 janvier, par le motif que la mesure proposée doit s'étendre à tous les ruisseaux du département, si les ressources financières le permettent. — Adopté.

Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet de la communication des pièces justificatives des dépenses faites sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun pendant l'année 1887. — Adopté.

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Cuniac propose d'adopter, conformément à l'avis exprimé par la Commission d'enquête, le tracé vert de l'avant-projet de construction du chemin d'intérêt commun n° 108 de Salviac à Catus et de déclarer les travaux d'utilité publique. — Adopté.

M. de Pradelle, rapporteur de la Commission des travaux publics, propose d'adopter la demande présentée par le conseil municipal de Biars tendant à porter à l'avenir sur les chemins vicinaux ordinaires une 2^e journée de prestation, actuellement affectée au chemin d'intérêt commun n° 76. — Adopté.

Le même rapporteur expose que dans sa séance du 11 avril 1888, le Conseil général a décidé de faire examiner par le service vicinal le vœu émis par le Conseil général de la Corrèze au sujet de la continuation du chemin de grande communication n° 33, sur le territoire du département du Lot.

La Commission dont il est l'organe, après avoir pris connaissance du rapport de M. l'agent-voier en chef, propose de prendre en considération la demande de classement du prolongement sur le territoire du Lot, du chemin de grande communication n° 33 de la Corrèze, et de décider que cette prise en considération ne sera transformée en classement définitif que si le département de la Corrèze prend l'engagement de faire construire à ses frais l'enclave de 2 kilomètres environ comprise dans le Lot et de fournir, à partir de l'achèvement des travaux, une subvention annuelle de 200 fr. pour l'entretien. — Adopté.

(A suivre).

La Société des Etudes du Lot se réunira le lundi 3 septembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

On entendra, dans cette séance, diverses communications, entre autres la continuation de travail de M. Baudel sur l'Ecole Centrale du Lot.

Le bal des jardiniers aura lieu prochainement au Théâtre, nous assure-t-on.

Les jeunes gens de la corporation des jardiniers se réuniront demain dimanche, 2 septembre, à 3 heures du soir, au café de la Comédie, en vue de l'organisation du bal.

Contravention pour dépôt d'immondices a été relevée contre M. X. . . . , propriétaire de la rue du Four-Saint-Laurent.

— Procès-verbal pour contravention à l'arrêté municipal sur le service des bonnes dans les établissements publics a été dressé contre le gérant du Café du Quercy.

Arrestation. — Le nommé Guillaume Urban, âgé de 38 ans, menuisier, né à Lacapelle-Marival, a été trouvé couché dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Toulouse (Matabiau) et arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

Cambodgiens. — Mercredi soir, sont arrivés dans la ville de Figeac quinze étudiants cambodgiens, accompagnés d'un professeur et interprète. Ces messieurs voyagent en ce moment dans le midi de la France. Ils sont logés au collège municipal et ils séjourneront trois jours à Figeac.

AGRICULTURE

La récolte des vins en 1888. — Le *Matin*, a recueilli les renseignements suivants sur les probabilités de la récolte dans l'ensemble des départements viticoles :

Dans le Bordelais, le raisin est partout très développé ; les deux mois pluvieux et froids que nous avons subis n'ont pas fait à la vigne autant de mal qu'on pouvait le craindre ; si le beau temps continue la récolte sera abondante.

Les maladies cryptogamiques dans cette région de la France sont connues, observées toujours avec le plus grand soin et prévenues autant qu'il est possible de le faire : mildew, oïdium et black-rot y sont impoissants aujourd'hui ; les mélanges cubriques ont eu raison d'eux.

Dans les Charentes la situation est bonne.

L'Anjou a aussi une belle récolte en préparation, mais les viticulteurs ont fort à faire contre le mildew qui ravage presque entièrement le Maine-et-Loire.

Dans le Roussillon, le beau temps a dissipé toutes les appréhensions que les pluies et les orages avaient fait naître ; on y compte sur une récolte satisfaisante.

A Nantes, les vignes sont fort belles.

Dans la basse Bourgogne elles ont beaucoup souffert et ne donneront qu'une petite quantité de raisins.

Le Beaujolais et le Mâconnais ne feront leurs vendanges que vers la fin septembre, et tout fait prévoir qu'elles seront satisfaisantes.

A Baoune, le mildew a envahi en quelques jours toute la côte et la meilleure partie de la plaine, mais il est combattu avec énergie et on ne s'inquiète pas outre mesure.

Il est difficile d'émettre une opinion sur la prochaine récolte ; on peut cependant affirmer qu'une vendange moyenne est à peu près assurée.

Dans le Lyonnais, malheureusement, une grêle d'une très grande violence s'est abattue mercredi dernier sur les cantons de Vaqueray, Meuville et Limonest, et a bachelé les récoltes.

En somme, la situation que présente ce rapide exposé est satisfaisante. Que le soleil brille quelques jours encore dans un ciel pur et nous pourrions compter sur l'abondance et la bonne qualité de nos vins.

A cette note brillante ! trop brillante, hélas ! nous devons en ajouter une lamentable.

Dans notre région le grain ne mûrit pas ; devient noir et sèche. La plupart des vignobles ont leur récolte absolument compromise surtout si cette température anormale continue, car aucun grain ne mûrira.

Le lait. — Certaines personnes se plaignent de ne pouvoir prendre de lait sans en être incommodées, et l'attribuent à une altération probable du liquide.

Presque toujours, cela tient uniquement à ce qu'elles boivent trop vite. Il faut mettre au moins trois minutes à boire un verre de lait.

Le contenu d'un verre avalé précipitamment se transforme dans l'estomac en un amas de caillé dont la surface extérieure se trouve seule en contact avec le suc gastrique, tandis que la même quantité de lait bue à petits traits se coagule partiellement, est entièrement pénétrée par le fluide digestif et se digère sans aucune difficulté.

FAITS DIVERS

Terrribles effets de la foudre. —

Un orage a causé, mercredi dernier, la mort de trois hommes près de Louviers (Eure), Les journaux d'Evreux racontent avec détails ce terrible accident. Voici la relation du *Courier de l'Eure* :

« Vers onze heures et quart, au moment où les éclairs sillonnaient la nue et où le tonnerre grondait sans interruption, quatre personnes du hameau des Monts : M. Ovide Papavoine, âgé de soixante-quatorze ans, cultivateur, conseiller municipal de Louviers ; son domestique, Gabriel Lemarié, âgé de dix-sept ans ; M. Jean-Baptiste Carpentier, cultivateur, âgé de trente-neuf ans, et son domestique, Désiré Bonel, du même âge que l'autre jeune homme, revenaient de travailler dans la plaine.

» M. Papavoine portait une faux sur son épaule et conduisait une voiture attelée d'un âne.

» La pluie ayant commencé à tomber, Papavoine, Carpentier et Lemarié, qui étaient arrivés près d'un bouquet d'arbres plantés sur un talus haut de deux mètres, coururent se mettre à l'abri sous un orme.

» Désiré Bonel, invité à se joindre à eux, répondit : « Quand il tonne, je ne me mets jamais sous les arbres », et il continua son chemin jusqu'à la maison, où, peu après, il apprit la triste nouvelle. Il y avait à peine dix minutes que les trois hommes étaient sous l'orme que cet arbre fut frappé de la foudre.

» Quelques instants après, le sieur Alfred Turillon, journalier au hameau des Mouts, étant venu à passer sur la route, trouva ces malheureux étendus sans mouvement.

» M. Carpentier était resté au pied de l'arbre. M. Papavoine avait roulé jusqu'au bas du talus ; sa faux se trouvait à environ quatre mètres de lui. Ces deux hommes étaient morts sur le coup. M. Papavoine avait deux légères blessures, l'une au sommet de la tête et l'autre au-dessus de l'œil droit. M. Carpentier était frappé au côté gauche de la poitrine : leurs vêtements étaient en désordre, et leurs visages, bleus, semblaient congestionnés.

» La troisième victime, Gabriel Lemarié, qui lui aussi était tombé près de l'arbre, était presque nu ; ses vêtements, brûlés déchiquetés par le fluide, étaient épars sur le sol ; il ne tarda pas à reprendre ses sens et se mit à pousser des cris déchirants, se tordant sous la douleur atroce qu'il ressentait par tout le corps.

» L'âne, qui était sur la route à environ huit mètres de l'arbre, avait également été foudroyé, et, chose singulière, à genoux sur ses pattes de devant, il avait toutes les apparences de la vie. »

BOURSE. — Cours du 31 août 1888.

3 0/0.....	83 87
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 32
4 1/2 0/0 1883.....	105 50
Actions Orléans.....	1,350 00
Actions Lyon.....	1,290 00
Action Panama.....	258 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	404 00
Obligations Lombardes.....	307 00
Obligations Saragosse.....	359 00

La source de tant de maux, c'est la Constipation

Capian (Gironde), le 6 mai 1888. — Ma femme souffrait depuis un an d'une constipation opiniâtre, qu'aucun remède ne pouvait soulager ; depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle va beaucoup mieux ; je pense qu'avec une autre boîte à 1 fr. 50, que vous voudrez bien m'envoyer, elle sera complètement guérie.

(Sig. lég.) RUSTIN.

Ah ! Qu'il fait chaud !

C'est le cri que chacun pousse. . . On est en sueur, on s'essouffle. . . Les muqueuses buccales sont excitées par la chaleur, la pureté de l'haleine s'altère, les gencives enflammées sont d'un désastreux effet sur la dentition et — comme plus on boit, plus on transpire — ce ne sont pas les boissons fraîches qui peuvent calmer cette irritation. Le moyen le plus sûr c'est celui que pratiquent les personnes qui font usage de l'*Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*. Avec des lotions quotidiennes du célèbre dentifrice, la bouche garde sans cesse une délicieuse fraîcheur l'haleine sa pureté et, de plus, l'action corrodante qu'exerce sur la blancheur et la solidité des dents, l'élevation excessive de la température est absolument détruite.

3000 A GAGNER
Avant le 15 Septembre AVEC
en opérant 300
sur FONDS D'ETAT Ecrire à
L'UNION, PARIS
270, Rue Saint-Honoré, 270

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GRAND ENTREPOT

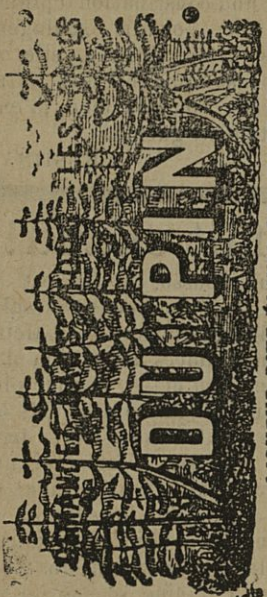
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXÈVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOÏTE

PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sépin forment essentiellement la base.

GRANDE CHÂTEAUFORT

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



SPÉRIQUEUI 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BONNEUR EXPÉRIMENTAL

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Maison spéciale d'Accouchement DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne revendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES par liv. avec carte coloriée

La 1^{re} liv. A18 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les Libraires

à un spécimen gratuit à PARIS, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONNE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les traités rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande. On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layou.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Fanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéschaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS
64, Rue de Rennes, 61

LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des Chartes; G. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mûntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés à 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE